



**PLAN  
CLIMAT**  
AIR ENERGIE  
TERRITORIAL  
PAYS DES ABERS

# QUEL EST L'ÉTAT ACTUEL DU CLIMAT SUR LE PAYS DES ABERS ?

**SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL**



Submersions marines, tempêtes, inondations, recul du trait de côte... Le dérèglement climatique est une réalité qui a d'ores et déjà des conséquences pour le territoire du Pays des Abers.

**Depuis 1959 : + 1°C en moyenne sur le territoire**

La **transition énergétique**, c'est le passage d'un système énergivore basé majoritairement sur des énergies fossiles et fissile limitées, à un système énergétique moins consommateur basé sur les énergies renouvelables.

Sur le Pays des Abers, nous sommes convaincus que la transition énergétique sera sociétale ou ne sera pas. Toutes les composantes de la société utilisent de l'énergie pour leurs besoins, fonctionnement ou confort (individus, entreprises, administrations...). Elles sont les parties prenantes nécessaires de la transition.

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** du Pays des Abers mobilisera l'ensemble des acteurs du territoire autour de ces enjeux pour se diriger ensemble vers une transition écologique nécessaire.

**Deux objectifs sont visés :**

- **L'atténuation des effets du dérèglement climatique**
- **L'adaptation du territoire aux effets de ce dérèglement climatique**

Le PCAET c'est :

- Un diagnostic (2020)
- Une stratégie pour le territoire (2021)
- Un plan d'actions pour 6 ans (2022-2027)

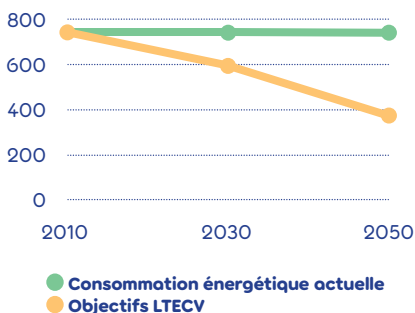
Le PCAET contribuera à respecter les objectifs nationaux décrits ci-contre.

# Des objectifs nationaux et régionaux ambitieux

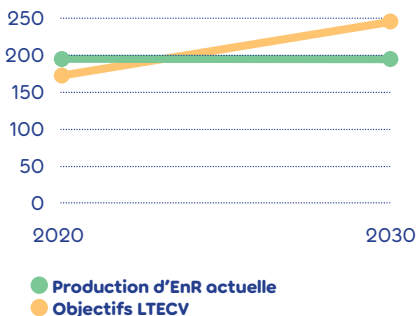
La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV) pose les objectifs suivants :

- Une baisse des consommations d'énergie de 20 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2012
- Une part de production d'énergies renouvelables de 32 % de la consommation d'énergie d'ici 2030
- Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de 75 % entre 1990 et 2050

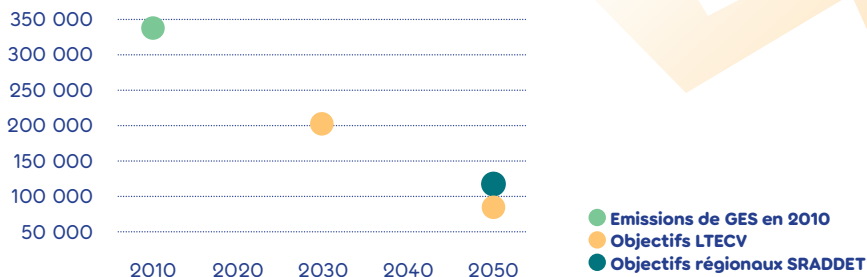
## CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU PAYS DES ABERS (GWH/AN)



## PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PAYS DES ABERS (GWH/AN)

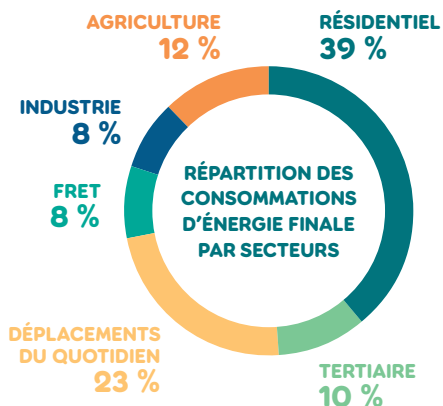


## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR LE PAYS DES ABERS (TONNES/AN)



# Un territoire en situation de dépendance énergétique

L'agriculture, le transport et le résidentiel sont les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie



Le Pays des abers consomme 770 GWh d'énergie par an.

C'est le **secteur résidentiel** qui est le plus gros consommateur d'énergie, principalement à cause du chauffage.

**Le transport de voyageurs** est le second secteur consommateur d'énergie du territoire. En effet 71% des déplacements du quotidien sont réalisés en voiture.



Résidentiel  
39%



Transport de voyageurs  
23%



Agriculture  
12%

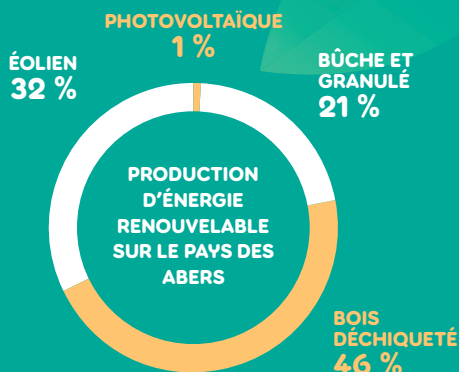
Les produits pétroliers constituent la source d'énergie la plus utilisée sur le territoire du fait du chauffage et de l'utilisation massive de la voiture individuelle. L'électricité est la seconde source d'énergie utilisée (1/4 de l'énergie consommée). Le bois énergie est nettement sollicité depuis les années 2010 dans les logements.

**Le territoire est donc très dépendant aux énergies fossiles**

Les ménages sont les premiers consommateurs d'énergie du territoire, c'est donc sur eux que pèse l'essentiel de la facture énergétique (chauffage, voiture).

## Un taux d'autonomie énergétique de 26 %

La production d'énergie renouvelable du Pays des Abers représente 26 % de l'énergie consommée sur le territoire. La production d'énergie provient surtout de l'éolien et du bois-énergie (bûche et granulé, bois déchiqueté).<sup>2</sup>



Le bois bûche et granulé est surtout plébiscité pour un usage domestique (poêles, inserts, cheminées). Le bois déchiqueté est utilisé principalement dans l'industrie et l'agriculture (serres).

Le territoire possède trois parcs éolien à Plouguin et Plouvien qui produisent 8 % de la consommation d'énergie du territoire. Le développement de l'éolien est très contraint par la réglementation.

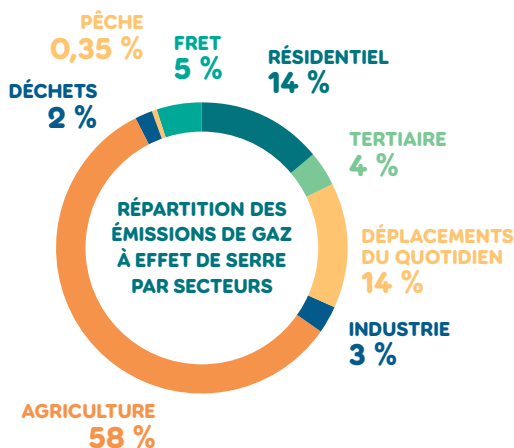
La production d'énergie solaire photovoltaïque est très faible, elle est surtout issue d'un cumul d'installations chez les particuliers. Il existe pourtant un potentiel de développement élevé en toiture et au sol qui sera calculé grâce au projet de cadastre solaire.

Malgré un potentiel intéressant de développement de la méthanisation, ainsi que la présence d'un réseau de gaz sur 6 communes, le Pays des Abers ne compte actuellement aucun méthaniseur en fonctionnement. Deux méthaniseurs sont en projet sur le territoire.

<sup>2</sup> Ces chiffres issus de l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre) considèrent que le bois qui est consommé sur le territoire est également produit sur le territoire (cela est peu probable pour le bois déchiqueté des chaufferies industrielles)

# Un réchauffement à atténuer et une qualité de l'air à améliorer

L'agriculture face à un défi important au regard de ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques



L'agriculture émet 58% des GES du territoire, essentiellement du fait de l'élevage et de la gestion des effluents d'élevage (émissions de méthane).

Les autres émissions du territoire sont surtout imputables aux transports du quotidien car les déplacements se font en grande majorité en voiture individuelle et au résidentiel (chauffages au fioul).

## Le saviez-vous ?

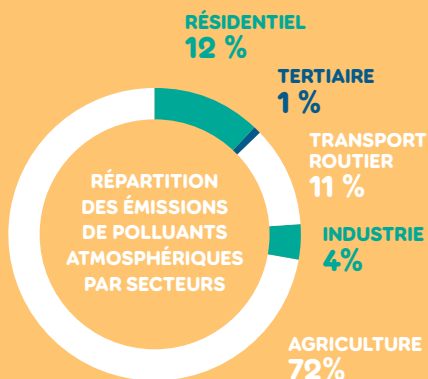
Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre et qui contribuent à l'effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>). L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère contribue au réchauffement climatique.

## Le saviez-vous ?

L'agence nationale de santé publique estime que 48 000 décès par an sont dus à la pollution atmosphérique.

Les principaux polluants atmosphériques émis sur le Pays des Abers sont :

- L'ammoniac (NH<sub>3</sub>)
- Les oxydes d'azote (Nox)
- Les composés organiques volatils (COV) et les particules fines



Le secteur agricole émet essentiellement de l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) du fait de l'activité d'élevage.

Les oxydes d'azote (NoX) sont principalement émis par le transport routier et l'agriculture (chauffage des élevages et des serres).

Le secteur résidentiel émet des composés organiques volatils (COV) et des particules fines du fait du chauffage (dont le chauffage au bois), des vernis, colles, solvants... Les poêles à bois performants permettent de réduire cette source de pollution.



## La séquestration du carbone : un enjeu important pour le territoire

### Le saviez-vous ?

**Les écosystèmes terrestres atténuent l'impact des émissions de gaz à effet de serre en captant plus du tiers via la photosynthèse. Tous les sols n'ont pas la même capacité à stocker du carbone. Les forêts et les prairies sont les sols qui stockent le plus de carbone organique.**

Le Pays des Abers ne séquestre que l'équivalent de 1 % de ses émissions de gaz à effet de serre principalement grâce à ses forêts et ses prairies.

Le territoire compte très peu de surface boisée (seulement 5 %).

Les surfaces artificialisées du territoire ont augmenté de 11 % depuis 2000.

## Sur le Pays des Abers, des actions existent déjà ou sont en projet pour tenter d'améliorer l'état du climat :

**Promotion du covoiturage**  
avec la plateforme OuestGo

**Programme d'accompagnement**  
à la rénovation de l'habitat et projet  
de plateforme de rénovation de l'habitat

**Programme d'économie circulaire**  
avec les entreprises (G4dec)

**Energies renouvelables :**  
étude de planification énergétique  
permettant de connaître le potentiel  
de développement des énergies renouvelables

# Êtes-vous prêts à participer à la construction du monde de demain ?

[www.pays-des-abers.fr](http://www.pays-des-abers.fr)  
CC.PaysdesAbers

